

● Professionnel·les de la culture

● Programmes de professionnalisation en formation initiale

● Pour les étudiant·es des écoles d'art et universités (arts visuels)

→ Nous contacter par mail, téléphone ou via le formulaire de demande d'informations sur labbb.org

→ formation@lebbb.org • 05 61 13 50 33

Le BBB centre d'art propose aux écoles d'art et universités (arts visuels) des programmes de professionnalisation à destination des étudiant·es, conçus à partir des demandes et besoins identifiés.

Toutes les formations du catalogue 2024 sont adaptables pour des programmes ou pour des interventions dans des formations initiales.

Axes d'expertise

- Spécificités du régime de l'artiste·auteur·rice et droit de la propriété intellectuelle
- Professionnalisation des artistes (diffusion, communication et administration)
- Stratégie de communication et anglais appliqués au monde professionnel des arts visuels

Exemples d'interventions et de programmes en formation initiale

● L'artiste en intervention

Public : étudiant·es en école d'art

Partenaire : IsdaT – Institut supérieur des arts et du design de Toulouse, dans le cadre du projet "L'approche"

● Statut, organisation juridique, gestion de l'activité

Public : étudiant·es en école d'art

Partenaire : ESBAN – Ecole des Beaux-Arts de Nîmes

● Programme "Préparation à la vie professionnelle"

Public : étudiant·es en école d'art

Partenaire : IsdaT – Institut supérieur des arts et du design de Toulouse

Informations pratiques

Accueil

● Pour les modules en présentiel

La formation se déroulera au BBB centre d'art, 96 rue Michel Ange, 31200 Toulouse.

→ Bâtiment en rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite

● Pour les modules en distanciel

La formation se déroulera sur Zoom à l'aide d'un lien de connexion que nous vous fournirons une fois votre inscription validée. Si vous ne vous êtes jamais connecté·e avec Zoom, il vous sera nécessaire de télécharger l'application sur votre ordinateur : www.zoom.us/download

Renseignements & inscriptions

Clôture des inscriptions 1 mois avant la formation. L'inscription est définitive une fois le positionnement pédagogique effectué et le paiement ou la prise en charge validés.

Audrey Lucazeau • référente administrative
→ admin.ressource@lebbb.org | 05 61 13 50 33

Accessibilité & handicap

Si vous avez besoin d'un aménagement particulier ou d'une adaptation spécifique de la formation en termes de supports, de rythme, d'équipements, nous sommes à votre écoute.

Juliette Pym • référente pédagogique & handicap
→ formation@lebbb.org

Tarifs*

- Parcours individuels • 40€ heure
- Formation groupe • 140€ heure

*Ces tarifs peuvent être amenés à évoluer au cours de l'année.

Financement

→ Contactez-nous avant toute démarche !

→ Si vous êtes artiste·auteur·rice, l'Afdas peut financer vos formations et dans certains cas le transport et l'hébergement, sous conditions : www.afdas.com/particuliers/services/financement/artistes-auteurs.

→ Si vous êtes demandeur·euse d'emploi et que vous ne remplissez pas les critères d'éligibilité Afdas ou de votre OPCO, la Région Occitanie finance vos formations au BBB centre d'art sur prescription de votre conseiller·e pôle emploi (nombre de places limité, sous conditions).

→ Si vous êtes salarié·e ou travailleur·euse indépendant·e, rapprochez-vous de votre employeur·euse et/ou de l'Opérateur de compétences (OPCO) dont vous dépendez (Afdas, Uniformation, FIF-PL, etc.).

- Vous avez le droit à la formation !
- Le BBB centre d'art vous accompagne dans votre demande de financement.

Indicateurs 2023

- 96 stagiaires
- 585 heures de formation dont 405 heures pour la formation « Profession artiste »

- 100% des stagiaires sont satisfait·es ou très satisfait·es de leur formation

Accès

BBB centre d'art

96, rue Michel-Ange
31200 Toulouse

- Métro Barrière de Paris, ligne B
- Bus lignes 27 et 41
- Station VélôToulouse 252 et 153
- Bâtiment en rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le BBB centre d'art est un organisme de formation certifié Qualiopi et remplit les 21 critères du Décret Qualité Datadoc.